

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 04 Septembre 2023

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mme Isabelle CANNAERT, excusée.

Ordre du jour :

- Eau transfert : délibération modificative
- Délibération Enquête publique parc éolien Licourt-Morchain
- Délibération seuil de délégation d'admission des créances en non-valeur
- D1029 :
 - Validation Convention Département pour Feux récompense
 - Demande de subventions Amendes de Police 2024 et aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir, une décision modificative budgétaire concernant la vidéoprotection. L'assemblée est d'accord.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Olga et Cathy pour l'organisation du 14 Juillet, mais également aux conseillers présents lors des festivités.

Nous avons reçu le résultat de la participation au dispositif villes et villages fleuris du PETR. Bravo à David et Gaëtan pour le travail fourni.

Nous avons reçu le prix de la 1^{ère} participation. Notre volonté était avant tout de recevoir des conseils et cela est chose faite. Nous allons donc marquer une pause en 2024 afin de mettre en œuvre certaines recommandations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un accident a eu lieu sur la Chaussée Brunehaut 4 barrières de sécurité ont été heurtées. Le sinistre est en cours auprès des assurances.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Patrick et son épouse pour leur implication dans les « après-midi des aînés ».

Lors d'une séance antérieure, il avait été évoqué un groupement de commande auprès de la Communauté de Communes concernant les contrats d'assurance. Selon le rapport la commune est bien couverte au juste prix.

Il avait également été question d'un groupement de commande auprès de SOMME NUMERIQUE concernant les moyens d'impression. Le résultat de l'étude n'est pas concluant en ce qui nous concerne. La prestation actuelle auprès de BUROTIC SERVICE est satisfaisante. Nous souhaitons continuer la location du copieur. Un nouveau contrat sera conclu prochainement.

1/ Décision modificative budgétaire concernant la vidéoprotection

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que le crédit budgétaire prévu pour la mise en place du système de vidéoprotection est insuffisant.

Il est donc proposé de prendre la modification budgétaire, suivante :

D'une part, à la **section investissement** :

Dépense :

Article 2158 : + 30 000,00 €

Article 231 : - 30 000,00 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, Monsieur le Maire se félicite de la mise en service des caméras qui ont déjà servies plusieurs fois sur réquisition de la gendarmerie.

2/ Délibération modificative budgétaire concernant l'eau

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du transfert du budget eau au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre, il convient de passer des écritures comptables.

Il est donc proposé de prendre la modification budgétaire, suivante :

D'une part, à la **section investissement** :

Dépense :

Article 001 : - 74 047,95 €

Recette :

Article 001 : - 74 047,95 €

Après délibérations, ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

3/ Délibération relative à l'enquête publique pour l'installation d'un parc éolien sur Les communes de LICOURT et MORCHAIN

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant l'enquête publique relative à l'installation d'un parc éolien sur le territoire des communes de LICOURT et MORCHAIN, comprenant 3 aérogénérateurs et un poste de livraison.

La commune de BRIE est invitée à émettre un avis concernant l'implantation de ces éoliennes.

Monsieur le Maire souligne la présence dans ce périmètre de sites classés ou archéologiquement remarquables, une zone Natura 2000 mais aussi la dénaturation du paysage via la multiplication à outrance des projets éoliens. Le terme de « pollution visuelle » est employé.

Après délibérations, il est émis, à l'unanimité, un avis défavorable concernant l'implantation d'un parc éolien sur les communes de LICOURT et MORCHAIN.

4/ Admission en non-valeur des créances inférieures à 100 euros

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que désormais l'exécutif peut disposer de la délégation des décisions d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100€.

Après instruction des propositions transmises par le comptable public portant sur des créances irrécouvrables au sens de l'article R276-2 du livre des procédures fiscales, le maire prononce l'admission en non-valeur par arrêté.

Il rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire les décisions d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de :

- déléguer au Maire les décisions d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100€.
- ce dernier devra obligatoirement rendre compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.

Il devra également tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

5/ D1029

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été présenté, au Conseil, lors de la dernière séance un projet de mise en place de feux récompense et d'un radar pédagogique sur la route départementale 1029. Monsieur le Maire détaille le devis de l'entreprise WORLPLAS SIGNALISATION concernant les feux récompense (Le montant des travaux s'élève à 11 685 € HT, soit 14 021 € TTC) et celui de l'entreprise ELANCITE concernant le radar (Le montant des travaux s'élève à 1 992€ HT, soit 2 390 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte le projet
- autorise le Maire à signer la convention afférente avec le Département de la Somme ainsi que toute pièce se rapportant au dossier.

A ce titre, Monsieur le Maire souhaiterait que la commune obtienne une subvention au titre de des amendes de police dans le cadre de la mise en place de solutions qui permettront de faire ralentir les véhicules sur la D1029 qui traverse le village mais également au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales et nationales.

Après délibérations, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité des membres présents, :

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 30% du montant HT, soit 4 103,00 €, au titre de l'année 2024.
- de solliciter le conseil départemental dans le cadre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération à hauteur de 10% du montant HT, soit 1 367,00 €uros
- le reste demeurant à la charge de la commune soit 10 942 €, dont 2 735 € de TVA.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la constitution du dossier de demande de subvention et de demander l'autorisation de commencement anticipée des travaux.

6/ Questions diverses

* Une réfection du plan du cimetière va être réalisée prochainement. (Actuellement nous rencontrons un souci avec un caveau édifié à cheval sur 2 places).

* Manifestations à venir : Thé dansant le 1^{er} octobre, Animation pour les enfants le 11 octobre après-midi sur le thème d'Halloween, Opération brioches mi-octobre, Repas des aînés le 15 octobre, Marche pour octobre rose le 22 octobre, Cérémonie du 11 Novembre, Marché de Noël le 02 décembre, Arbre de Noël le 10 Décembre.

* Les interventions du Tiers-Lieu Numérique ont repri ce mois-ci dans la commune et sont très appréciées.

* Église : Notre demande de subvention auprès de la mission Bern a été recalée.

Un nouveau dispositif devrait être mise en place pour les petites communes concernant les églises en péril. Nous attendons donc de voir.

* Journée du patrimoine, elle a lieu le week-end des 16 et 17 septembre prochain. A cette occasion, Mr DECOSTER, vice-président du Conseil Régional viendra visiter l'église.

* Le 20 Septembre prochain, Mr le Maire va rencontrer Mr Stéphane DEMILLY.

Monsieur le Maire clôture la séance en proposant aux conseillers un point sur les travaux de l'église en compagnie de Mr SAUVE.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de procéder au choix des cadrans prochainement.

La séance est levée à 18h40.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

